

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

- P. FERCHAUD	- J. DAUDENS	- M. ADOLPHE	- JM. BABIN
- C. RENOULEAU	- JL. GENSAC	- E. RATISKOL	- JF. DANIEL
- R. PETIT	- A. MAGEAUD	- P. JUAN	- V. TOURNEUR
- MM. ROUIL	- JC. DORIDOT	- F. BOTTON	- N. AFONSO CORREIA
- JC. HERNANDEZ	- A. FRICAUD	- A. LAVOIES	- JF. MOREL
- G. DITGEN	- M. JOLY	- JC. DELHAYE	

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur FRANCHI représenté par Monsieur DAUDENS
 Madame BETIZEAU représentée par Madame RENOULEAU
 Madame DUBOIS représentée par Madame ADOLPHE
 Madame NICOLE représentée par Monsieur GENSAC
 Madame LAPEYRADE-TISON représentée par Monsieur MOREL
 Monsieur NEVEU représenté par Monsieur JOLY

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame LACOUX, Attachée Territoriale

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie AFONSO CORREIA

LISTE DES DELIBERATIONS APPROUVEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	
CM2023/023	Approbation du Compte financier Unique 2022 – Budget principal
CM2023/024	Approbation du Compte financier Unique 2022 – Budget annexe de l'école de musique
CM2023/025	Approbation du Compte financier Unique 2022 – Budget annexe du port de Ribérou
CM2023/026	Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget principal
CM2023/027	Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe de l'école de musique
CM2023/028	Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe du port de Ribérou
CM2023/029	Vote des taux des taxes locales – Année 2023
CM2023/030	Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal et budgets annexes de l'école de musique et du port de Ribérou
CM2023/031	CARA - Gestion des Eaux Pluviales Urbaines – Révision libre des attributions de compensation – Création attribution de compensation investissement
CM2023/032	Adhésion à l'AFIPADE – Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES
EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

NUMERO	OBJET
2023/05 du 10/03/2023 Abrogé par 2023/06 du 14/03/2023	Réalisation d'un emprunt de 165 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réfection du pont de Campet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA